Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213502529-20251202-2025_12_09-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 2 décembre 2025

Convocation du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 13
Votants	: 14

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Mickaël LERETRIF, Marie-Noelle GEORGEAULT, Joël DESILLES, Jocelyne GAUTIER, Vincent DESILLE, Samuel GARDAN, Patrice LEQUEUX, Annie LEMEE, Joseph JOUAULT, Amélie LION, Franck ROUXEL, Patricia RONDEAU

Absent Excusé : Janine GODELOUP qui a donné pouvoir à M. FESSELIER Christophe, Maude HAMARD
Absent :

Madame Jocelyne GAUTIER a été nommée secrétaire de séance.

ECOLES PRIVEES SAINT AUBIN DES LANDES ET CORNILLE EN RPI – CONTRAT D'ASSOCIATON – PARTICIPATIONS 2025-2026

2025-12-09

Le Maire rappelle :

- le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'Ecole Saint Joseph de Saint Aubin des Landes depuis la rentrée de septembre 2005
- la convention conclue entre la Commune et l'Ecole Saint Joseph de Saint Aubin des Landes à effet du 1er septembre 2005
-la convention conclue entre la Commune et l'Ecole Sainte Anne de Cornillé dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal à effet du 1er septembre 2005
-que la contribution financière de la commune est calculée à l'aide de la circulaire annuelle qui fixe le coût moyen départemental pour un élève du secteur public
- que la circulaire préfectorale du précise que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2025/2026 d'un élève en classe élémentaire est de 493 € et d'un élève en classe de maternelle est de 1 554 €
- que le nombre d'élèves de Saint Aubin des Landes scolarisés à la rentrée de septembre 2025 s'élève :
  à l'Ecole Saint Joseph de Saint Aubin des Landes : 25 élémentaires et 22 maternelles
  à l'Ecole Sainte Anne de Cornillé : 18 élémentaires et 8 maternelles

Le Maire indique que la participation communale pour l'année scolaire 2025/2026 aux charges de fonctionnement s'élève à :

46 513 € pour l'école Saint Joseph de Saint Aubin des Landes
21 306 € pour l'école Sainte Anne de Cornillé dans le cadre du RPI.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **autorise le versement des participations à l'OGEC de Saint Aubin des Landes pour un montant de 46 513 € et à l'AEPEC de Cornillé pour un montant de 21 306 € conformément aux conventions**
- **note que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6558 de la section de fonctionnement du budget principal de la commune**
- **autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.**

La Secrétaire de séance,

Jocelyne GAUTIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christophe FESSELIER